Organisme de formation : ……
Déclaration d'activité n° : ……

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Articles L6353-3 à L6353-7 du code du travail

Entre les soussignés :

L'organisme de formation

Raison sociale : ……
N° de déclaration d'activité : ……
Adresse du siège : ……
Représenté par : ……

Le stagiaire

Nom et prénom : ……
Adresse : ……
Né(e) le : ……
Téléphone ou email : ……

Il est conclu le contrat de formation professionnelle suivant.

Article 1 · Objet du contrat

L'organisme de formation organise l'action intitulée :
……

Nature de l'action : ……

Article 2 · Programme de l'action

……

……

……

……

Article 3 · Organisation de l'action

Du ……/……/…… au ……/……/…….

Durée totale (heures) : ……

Effectif du groupe : ……

Lieu : ……

Horaires et rythme : ……

Article 4 · Niveau de connaissances préalables requis

……

……

Article 5 · Moyens pédagogiques et techniques, formation à distance

Moyens pédagogiques et techniques : ……

……

Formation à distance, le cas échéant (modalités, assistance) : ……

Article 6 · Modalités de contrôle des connaissances et sanction

Contrôle des connaissances : ……

Sanction de la formation : ……

Article 7 · Diplômes, titres ou références des formateurs

……

……

Article 8 · Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec avis de réception. Aucune somme ne peut être exigée de lui avant l'expiration de ce délai.

Article 9 · Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à …… € pour la totalité de l'action.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation de dix jours prévu à l'article L6353-5 du code du travail.

À l'expiration de ce délai, le stagiaire verse …… €. Ce premier versement ne peut excéder 30 % du prix, conformément à l'article L6353-6.

Échelonnement du solde : ……

Article 10 · Interruption de la formation

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Seules les prestations effectivement dispensées sont alors dues, à proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, dans les mêmes proportions.

En cas d'abandon pour un autre motif : ……

Article 11 · Cas de différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal compétent est celui du lieu du domicile du stagiaire.

Fait à ……, le ……/……/……, en deux exemplaires originaux.

Pour l'organisme de formation Nom et qualité : …… Signature	Le stagiaire, signature précédée de la mention « lu et approuvé » Nom et qualité : …… Signature